

- p. 2 : Betharram, rameur, ramez !
- p. 3 : Derrière Trump, le capitalisme sans entrave
- p. 4 : Congrès 2025 de l'UNSEN
- p. 5 : Personnels de santé : avons-nous les bonnes cartes ?
- p. 6 : Le parcours en «Y»  
L'inclusion scolaire dans les LP
- p. 7 : Épreuve anticipé de maths en 1<sup>ère</sup>
- p. 8 : L'autoritarisme à l'École
- p. 9 : La CGT Educ'action lance une enquête nationale  
PAS, extension de l'expérimentation
- p. 10 : Des cartes scolaires insupportables...
- p.11 à 14 : Dossier  
La révolution IA
- p. 15 : L'amiante : « Une affaire d'État »
- p. 16 : « Cold case »
- p. 17 : Débiaiser l'IA pour plus d'égalité
- p. 18 : Baisse de l'indemnisation des arrêts maladie
- p. 19 : En Belgique, parents, personnels et syndicats en lutte  
La retraite à 60 ans...
- p. 20 : Droits des Mineur-es Non Accompagné-es
- p. 21 : Rencontre : Benoit CORNET
- p. 22 : Le livre secret de ratologie capitaliste
- p. 23 : I comme... Intelligence Artificielle

**Je souhaite me syndiquer**

Se rendre sur notre site : [www.cgteduc.fr](http://www.cgteduc.fr)

cliquer sur «Rejoignez-nous» dans le menu principal

**Je souhaite prendre contact**

01 55 82 76 55 / [unsen@cgteduc.fr](mailto:unsen@cgteduc.fr)

CGT Educ'action - 263, rue de Paris  
case 549 - 93515 Montreuil cedex



Directrice de publication : Nadine CASTELLANI Rédactrice en chef : Nadine CASTELLANI  
Maquette : Armel BRIEND Conception de la «Une» : Montage d'Armel BRIEND  
Illustrations et montages : Armel BRIEND & Éric MARTELAT  
Périodicité : bimestrielle. CPPA : 0625 S 07375 - ISSN : 1250-4270. Dépôt légal : à parution  
Imprimerie RIVET - BP 1577 (87022) Limoges cedex 9  
CGT Educ'action - 263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex Tél. : 01.55.82.76.55  
Télécopie : 01.49.88.07.43 Mèl : [unsen@cgteduc.fr](mailto:unsen@cgteduc.fr) - Internet : [www.cgteduc.fr](http://www.cgteduc.fr)

# Betharram, rameur, ramez !

Ainsi tangué Bayrou depuis plusieurs semaines, au gré de ses dénis, mensonges et approximations. **Dans un autre pays, Bayrou aurait dû démissionner, couvert de honte.** En France, rien de tout cela, le Premier ministre reste en poste et donne des leçons de démocratie et de vertu à quiconque ose le mettre en cause.

Cette affaire permet pour autant au moins la révélation (pas si neuve mais jusqu'à présent scandaleusement inaudible) de tous les cas de violences morales, physiques et sexuelles qui ont eu lieu dans cet établissement privé catholique sous contrat. Le ministère semble enfin prendre conscience de la vitale nécessité de contrôler les établissements privés, même si l'angle des violences sur élèves, essentiel, est loin d'être le seul. **Les contrôles quasi inexistants dans ce type d'établissement ont permis à nombre d'entre eux d'imposer des conceptions de l'éducation contraires à la dignité humaine et à l'émancipation.** Rappelons que les établissements d'enseignement privé sous contrat, à 98 % catholiques, ne sont pas contrôlés par l'État d'un point de vue ni financier, ni pédagogique, ni administratif, alors qu'ils doivent l'être en vertu de la loi Debré et des fonds publics qu'ils reçoivent (75 % de leur financement). L'État doit suspendre les contrats des écoles qui ne respectent pas le cadre réglementaire. Il a été très prompt à retirer, décision purement politique, l'agrément au lycée musulman Averroès alors que Stanislas jouit toujours de fonds publics.

Au-delà de ce scandale et de tous ceux qui se révèlent quotidiennement, plus que jamais il nous faut revenir à nos fondamentaux : **fin de l'École privée sous contrat, nationalisation de ses personnels et locaux.** Dans un contexte austéritaire où toute l'École se meurt, ces privilèges d'un autre temps sont d'autant plus inacceptables. **Seule l'École publique et laïque peut et doit réaliser les ambitions intellectuelles et sociales de la jeunesse.**

CHRISTINE PAU





Michaël MARCILLOUX, co-secrétaire général

## ■ Derrière Trump, le capitalisme sans entrave

**L**a réélection de Trump signe l'accélération de la transformation profonde, à l'œuvre depuis des années, des équilibres géopolitiques, économiques et sociaux.

**Les tensions commerciales et le retour des conflits impérialistes aux acteurs multiples, militaires ou économiques, entérinent la fin de l'illusion de la mondialisation heureuse et du multilatéralisme qui ont succédé à la guerre froide.** Mais d'illusion, les travailleurs et travailleuses n'en ont de fait vraiment pas eu depuis les années 80 et particulièrement depuis les crises internet et des subprimes des années 2000. C'est d'ailleurs sans nul doute le décalage toujours plus caricatural entre le discours néo libéral sur la fin de l'histoire et la réalité de l'accroissement des inégalités et de la désindustrialisation qui ont conduit aux victoires de l'extrême droite comme avec Trump.

### L'État social : une cible

Par sa volonté d'imposer par la force les intérêts américains au détriment des autres nations, y compris occidentales, Trump amorce le retour de l'Amérique isolatio-impérialiste du XIX<sup>e</sup> siècle. Voilà donc un président américain annonçant vouloir annexer son voisin canadien et le canal du Panama allant même jusqu'à étendre géographiquement cette doctrine Monroe version intensive au Groënland. Heureusement pour le Portugal que les Açores ne recèlent pas de terres rares !

**La guerre commerciale qu'il lance se traduira par un appauvrissement collectif** et la hausse de l'inflation ou par l'alignement contraint des autres pays sur son agenda réactionnaire et de destruction de toute norme sociale, politique ou écologique au plus grand bénéfice de ses soutiens capitalistes. De même sa vision d'un monde partagé en sphères d'influence des grandes puissances ne pourra qu'aggraver les risques de guerre.

**Mais Trump n'est qu'un symptôme d'un capitalisme convaincu d'avoir le champ libre pour achever définitivement toute idée d'État social.** Ainsi doit-on entendre la petite musique macroniste en cours. Après la politique de l'offre qui, à coups de baisses d'impôts et de cotisations au bénéfice du capital, a conduit à un déficit public abyssal, le réarmement institué en priorité nationale devient le nouvel argument pour justifier l'austérité et s'attaquer aux retraites, aux services publics et à la lutte contre le dérèglement climatique et ses effets.

**Face à ce péril existentiel, il y a urgence à construire la mobilisation du monde du travail, pour la paix, le climat et les droits sociaux.**

MICHAËL MARCILLOUX

## Congrès 2025 de l'UNSEN

Le congrès de la CGT Éduc'action se tiendra du 19 au 23 mai 2025 à Guidel dans le Morbihan et sera un temps fort de réflexion et d'échanges où la démocratie syndicale se vit.

### Pour une CGT Éduc'action offensive et démocratique

Trois ans après le congrès extraordinaire, marqué encore par le Covid, ce congrès 2025 devrait accueillir jusqu'à 383 congressistes pendant une semaine pour débattre et voter nos orientations pour les trois années à venir. Il est important que tou·tes les délégué·es puissent y trouver leur place et participer activement à nos travaux et à nos échanges avec les syndicats départementaux qui auront préparé en amont ce congrès et discuté des amendements à proposer.

À travers le **document d'orientation** les congressistes auront à porter une réflexion autour de deux axes : l'un sur la **démarche syndicale** que notre organisation souhaite ancrer dans le terrain et l'autre sur la manière de **construire et d'unifier nos luttes**.



Ces deux axes permettront aussi de s'interroger sur **la question de l'écologie** et l'impact sur notre champ, sur **l'égalité femmes/hommes** ou encore sur **la question du travail militant avec le reste des autres secteurs de la CGT**, en mettant en exergue notre aspect interprofessionnel. Ils nous donneront également l'occasion de **prolonger la réflexion sur le processus d'unification avec la FSU et SUD éducation** suite au congrès extraordinaire. L'invitation a d'ailleurs été lancée à ces deux organisations pour une intervention sur ce sujet.

**Un point financier et un bilan de notre activité** seront présentés. La direction rendra compte de son activité au cours du mandat dans chaque secteur à travers les pôles et collectifs tout en ayant une analyse sur l'actualité et les événements qui ont ponctué ces trois années de mandat. **Pour la première fois, cette partie du rapport d'activité sera amendable.** Cette nouvelle modalité, approuvée démocratiquement dans nos instances, permettra de mieux appréhender ce qui est de l'ordre du constat sur le contexte et l'actualité dans ce rapport et de se concentrer sur ce qui est de notre feuille de route dans le document d'orientation.

Par ailleurs, **une table ronde** sera organisée en lien avec l'une des problématiques abordées dans le document d'orientation, portant **sur l'écologie dans notre secteur** (avec des invité·es expert·es sur la question).

Même si les travaux durant la journée seront vraisemblablement absorbants, avec des commissions d'amendements qui pourraient se terminer très tard dans la soirée, **le congrès sera ponctué de moments conviviaux** afin que les congressistes puissent souffler un peu.

**Nous espérons que ce congrès permettra à tou·tes les délégué·es de raviver la flamme du militantisme et de l'engagement pour défendre notre projet d'École.**

ISABELLE VUILLET

# Personnels de santé : avons-nous les bonnes cartes ?

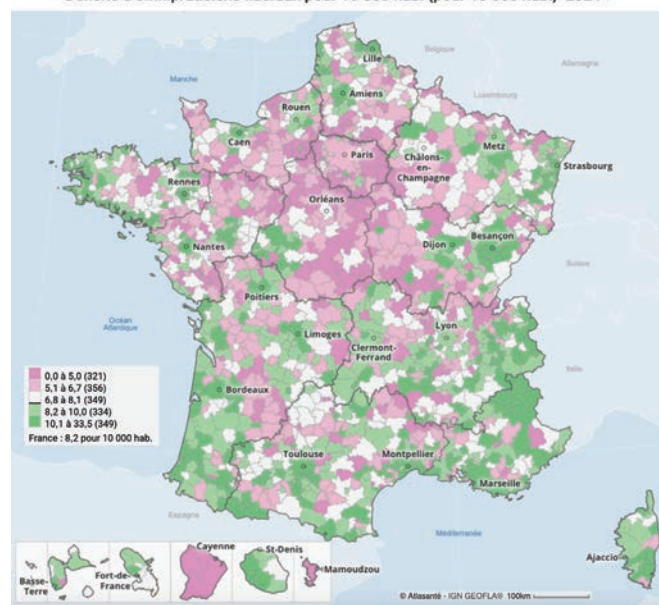
Le ministère de l'Éducation utilise des barèmes suivant les spécificités des établissements pour déterminer le nombre de personnels de santé nécessaire. Il est souvent évoqué la différence entre milieu rural et milieu urbain en se basant sur les cartes INSEE. Réalités multiformes et hétérogènes selon leur géographie et leur histoire, les espaces ruraux se définissent d'abord par leur faible densité de population. Jusqu'en 2020, l'INSEE définissait le rural comme l'ensemble des communes n'appartenant pas à une unité urbaine regroupant plus de 2 000 habitant·es dans un espace présentant une certaine continuité du bâti, censée caractériser les « villes ». Les territoires ruraux désignent l'ensemble des communes peu denses ou très peu denses.

## Des besoins urgents

Pour affiner les choses il est possible d'utiliser les cartes de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Par exemple celle qui détermine l'accessibilité potentielle localisée en médecin généraliste, ce qui permet de prendre en compte le manque de professionnel·les de santé de ville. L'accès à la santé est inéquitable et menacé sur notre territoire à cause de choix budgétaires mortifères pour les services publics de santé. Le nombre de praticien·nes toutes spécialités confondues est largement insuffisant.

**Les personnels de santé de l'Éducation nationale sont parfois les seuls à permettre un accès de proximité et leur rôle est primordial : soins, prévention et éducation.** Certes la médecine scolaire ne peut palier seule le manque de médecins et/ou de spécialistes d'une commune. Mais, pour autant, les moyens mis en œuvre par notre ministère sont largement insuffisants pour couvrir les besoins des établissements et des élèves. De plus en plus, les personnels de santé sont confrontés à des situations de mal-être, de problématique de santé mentale liés au harcèlement, au décrochage scolaire voire des situations à risque telles que les tentatives de suicide des jeunes.

Densité d'omnipraticiens libéraux pour 10 000 hab. (pour 10 000 hab.) 2024 ▼



S'ajoute à cela parfois, le partage d'un poste entre lycée-collège avec un·e infirmier·ière qui intervient dans les écoles du 1<sup>er</sup> degré, en collège et en lycée avec un nombre d'établissements et d'élèves trop important sur une large zone. Ce type de postes dégrade les conditions de travail. **Cette dégradation s'accélère par manque de personnels**, comme c'est le cas dans notre ministère.

Si on souhaite la prise en compte des données de l'ARS pour répondre aux besoins, il faut un recrutement massif d'infirmiers·ières et revoir la notion de poste partagé entre établissements.

**Soigner la jeunesse, prévenir les conduites à risques, former à l'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité sont des missions ambitieuses qui méritent du temps et des moyens. C'est maintenant qu'il faut agir.**

CHRISTELLE RISSEL, ANIMATRICE DU PÔLE ATSS

## Le parcours en « Y »

Les classes de Terminales Bac pro vont vivre en cette fin d'année et pour la première fois la mise en place du parcours en « Y ».

### Un casse-tête pour les collègues

Cette disposition de la réforme Macron fait s'arrêter les cours début mai avec le passage de certaines épreuves d'examen. Suivra l'éclatement du groupe classe entre celles et ceux qui, ayant opté pour l'insertion professionnelle, iront en PFMP et les autres qui, ayant opté pour la poursuite d'études, resteront au lycée. Bien qu'annoncée depuis plus d'un an, elle est laissée à l'autonomie des établissements : beaucoup ont trainé des pieds pour l'organiser. Ayant pour unique boussole la note de service publiée en mars 2024, **les équipes pédagogiques découvrent peu à peu les conséquences néfastes de cette mesure.**

C'est un véritable casse-tête pour les collègues. Précipiter les épreuves d'examen en mai sans aménagement de programme n'est pas fait pour les rassurer. Concernant l'organisation de la période de fin mai à fin juin, le flou persiste et laisse la porte ouverte à toutes les dérégulations : modification d'emplois du temps, recomposition des groupes classes, absence de programme clair et manque de précisions sur les disciplines enseignées. **Le risque est grand qu'il y ait autant de situations différentes que d'établissements.** Cette situation est déstabilisante et extrêmement stressante pour les collègues.

Pour y remédier, **il faut activer la riposte collective** et faire valider par le CA de l'EPLÉ l'ensemble des dispositions concernant cet aménagement de fin d'année !

CATHERINE PRINZ

## L'inclusion scolaire dans les LP

Les effectifs des élèves en situation de handicap scolarisé-es en milieu ordinaire ont triplé entre 2006 et 2022, passant de 155 361 à 436 085. Sans surprise, ils et elles sont largement orienté-es vers la filière professionnelle où ces élèves représentent 4,9% alors qu'en LGT ils et elles ne sont que 0,9% !

### Un angle mort

Cette orientation vers la voie professionnelle s'apparente souvent à une orientation subie synonyme de négation de leur projet personnel et professionnel, parfois cette orientation ne tient même pas compte de leur handicap-troubles créant ainsi des situations d'échec.

**Se conjugue à cela un accompagnement déficient caractérisé par un manque cruel d'AESH et par l'absence d'Ulis dans tous les**

**lycées professionnels** empêchant ainsi la mise en place de séquences pédagogiques adaptées. Les attaques institutionnelles sur les structures de l'enseignement adapté (24 000 élèves scolarisé-es faute de place dans les structures médico-sociales) participent également à l'augmentation des effectifs. De plus, la formation des enseignant-es, après l'obtention du concours, est largement insuffisante tout comme leur possibilité d'accéder à la formation Cappei<sup>1</sup> plutôt adaptée au premier degré et au collègue.

**Des problèmes pédagogiques et de sécurité peuvent également se poser dans les ateliers faute d'un encadrement réel.** Et que dire des PFMP dont on connaît le caractère discriminatoire et qui reste pour ces élèves un impensé.

Dans ces conditions comment s'étonner que le taux de chômage soit deux fois plus élevé pour les personnes en situation de handicap ?

PHILIPPE DAURIAC

(1). Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

## Épreuve anticipée de maths en 1<sup>ère</sup>

La DGESCO a récemment présenté à la CGT Éduc'action les derniers arbitrages concernant une mesure annoncée dès décembre 2023 dans le cadre du « Choc des savoirs » : la création d'une épreuve anticipée de mathématiques en bac GT. Le ministère voulant la mettre en œuvre à partir de la session 2027, les élèves entrant en première, l'année prochaine, la passeront en juin 2026. Le format retenu est celui d'une épreuve avec des sujets différents selon trois profils d'élèves (première générale avec ou sans la spécialité et première technologique) mais avec une architecture commune et même un programme commun. **Au vu des différences importantes entre ces profils, on voit mal comment cette épreuve peut remettre de l'équité là où la réforme Blanquer en a enlevé.** Des différences se nichent même au sein d'un profil donné, les premières STI2D ayant un programme de mathématiques renforcé par rapport aux autres filières technologiques.

### Un nouvel instrument de sélection ?

Cet énième bricolage mal ficelé ne résoudra rien car il ignore l'éléphant au milieu de la pièce : la réforme Blanquer qui a supprimé une grande partie des épreuves du bac et qui a fait drastiquement augmenter le nombre d'élèves ne faisant plus de maths en terminale générale : de 13% des élèves avant la réforme, ils-elles représentent désormais 41% des élèves ! Pire, c'est chez les filles que cette évolution est la plus marquée, ce qui creuse les inégalités de genre dans l'accès aux filières scientifiques alors qu'elles tendaient à se réduire avant la réforme. **Ainsi, les filles ne représentent plus que 41% des élèves suivant la spé maths en terminale alors qu'elles représentaient 48% des élèves passant le bac S.**

Mais la résorption de ces inégalités ne fait manifestement pas partie des motivations qui poussent le gouvernement à créer cette épreuve anticipée.



Comme l'avait présenté la ministre d'alors Anne Genetet en faisant un parallèle erroné avec le français, cela s'inscrit apparemment dans le « recentrage sur les fondamentaux » dont on nous rebat régulièrement les oreilles. Mais il s'agit aussi d'utiliser, une nouvelle fois, les mathématiques comme instrument de sélection pour Parcoursup, maintenant que les épreuves terminales des enseignements de spécialité ont lieu en juin et ne peuvent donc plus faire partie des critères. **Nul doute que les résultats à cette épreuve anticipée serviront, pour certaines formations du supérieur, à départager voire à éliminer des candidatures.**

Pour la CGT Éduc'action, c'est toute l'architecture du lycée et l'organisation du bac qu'il faut revoir. À rebours de la logique des spécialités prépondérantes, elle revendique un large et ambitieux tronc commun incluant les mathématiques pour tou·tes les élèves jusqu'en terminale ainsi que le retour à des épreuves finales et nationales pour l'ensemble des disciplines du baccalauréat.

MAXIME POUVREAU

## L'autoritarisme à l'École

Les recherches en sciences sociales et les études internationales mettent en avant depuis les années 90 que l'École ne remplit pas son rôle d'égalité des chances voire entretient les inégalités sociales. **La massification scolaire attribue aux élèves et leur famille le poids de leur échec : il s'agirait d'une responsabilité individuelle alors qu'elle est systémique.**

### Remède miracle d'austérité

Dans le même temps, la rupture du dialogue social, grandement renforcée sous Macron, entraîne une perte de confiance dans les politiques et les pouvoirs publics. **L'État se désengage des services publics et met à mal le travail des personnels de l'Éducation nationale** (qui cueillaient des fraises pendant le confinement).

Dans ce contexte de violence institutionnelle, les faits divers de violences touchant des jeunes en âge de fréquenter l'École se multiplient dans les journaux. Au lieu d'interroger leurs politiques publiques et de soutenir réellement les personnels d'éducation, nos gouvernants et leurs organismes (tel le Conseil Supérieur des Programmes) prônent un retour à l'ordre et à l'autorité à l'École comme réponse miraculeuse à tous les problèmes.

**C'est une insulte au travail des CPE :** non, nous ne regardons pas Louise racketter les cartes Pokémon de Basile sans rien dire et nous ne lui donnons pas de bonbon une fois le larcin commis. C'est également nier les conséquences dans les territoires du désengagement de l'État dans les politiques sociales et éducatives. Il est plus violent de ne plus pouvoir consulter un·e médecin, ou un·e orthophoniste pour aider Zoé à surmonter sa dyslexie.

**Par dessus tout, l'autoritarisme prône que les futur·es citoyen·nes se dressent au lieu de s'éduquer et que l'École n'a pas à leur donner les outils pour s'émanciper.** C'est le retour à l'École d'antan, celle où l'on formait les élèves à adhérer au gouvernement de Pétain ou à la IIIe



République, c'est la fin du CPE et le retour du Surveillant Général, ce « doux » ancêtre chargé de l'ordre et de la discipline, créé au moment des lycées napoléoniens (et dont les anciennes pratiques « éducatives » ont perduré bien après dans certains établissements privés du Sud-Ouest semble-t-il).

Nous ne pouvons adhérer à cette vision de l'École. Nous refusons que les Assistant·es d'Éducation se transforment en agent·es de sécurité aux abords de l'établissement tout autant que nous nous opposons à la vision passéiste des CPE. **Nous réaffirmons que l'École doit véritablement être émancipatrice. Cela ne peut se faire que par des moyens humains et matériels !**

YENTL AUDIBERT



**Signez et partagez notre pétition contre l'autoritarisme dans les vies scolaires**

## La CGT Educ'action lance une enquête nationale

La phase de renouvellement des contractuel·les est révélatrice de leurs conditions d'emploi et nous rappelle le sort souvent inacceptable qu'elles-ils subissent, notamment dans le domaine des affectations. Variables d'ajustement, ils-elles sont affecté·es selon les besoins sur temps incomplets, postes partagés sur deux voire trois établissements. S'y ajoutent des conditions de rémunération trop faibles et, souvent, une absence de revalorisation régulière.

### Au coeur des préoccupations

Dans un contexte de recours accru aux contractuel·les afin de faire des économies, faisons le point sur leurs conditions de travail. La CGT Educ'action lance donc une enquête nationale auprès des contractuel·les d'enseignement, d'éducation et psy-EN, première·ères victimes de la cure d'austérité et des baisses d'effectifs prévus. Recrutement, affectation, rémunération, prise



de poste, évaluation, formations, concours, conditions de travail, autant d'axes au coeur des préoccupations des personnels font l'objet de cette enquête.

En permettant l'expression directe des personnels, **la CGT Educ'action entend dresser un réel état des lieux des conditions d'emploi des non-titulaires.** En répondant à cette enquête, les salarié·es participent au renforcement des revendications de la CGT Educ'action

BERTRAND COLAS – COLLECTIF NON-TITULAIRES

## PAS, extension de l'expérimentation

Les Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) ont été mis en place de façon « expérimentale » dans 4 départements **selon la circulaire du 03/07/2024** (Aisne, Côte-d'Or, Eure-et-Loir et Var). La ministre de l'Éducation nationale se félicite et en annonce 500 de plus à la rentrée 2025 avant généralisation à la rentrée 2026. Selon les DASEN, le dispositif accélérerait la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP).

### Une opacité grandissante

Pour l'instant, la carte des PAS qui se dessine pour la rentrée est encore floue. Quelques remontées : Seine-Maritime, Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Loire, Pas-de-Calais, Finistère, Morbihan, tous les départements de l'académie de Grenoble, d'Amiens...

Le binôme PAS (enseignant·e + professionnel·le ESMS<sup>(1)</sup>) est censé assurer un « 1<sup>er</sup> niveau » de réponse pour les EBEP. Il ne s'agit donc plus seulement d'élèves en situation de handicap. Le PAS apporterait des réponses telles que l'adaptation matérielle (prioritairement), pédagogique, aide humaine, mise en relation avec les ESMS... La MDPH peut (ou pas) être saisie. Les affectations d'AESH seront dans les mains des PAS sans qu'il y ait nécessairement une notification. Quel sera le critère principal pour décider ou non d'un accompagnement ?

**Il est nécessaire d'entamer une réflexion de fond sur l'École inclusive, sur ses acteur·trices et sur les conditions de la classe et de l'accueil de ces élèves.**

ELENA BLOND

(1). Établissement et Service Médicaux Sociaux

## Des cartes scolaires insupportables...

Si la saignée Barnier n'a pas eu lieu (environ 3000 suppressions de postes), le premier degré subit tout de même 470 suppressions et près de 5000 fermetures de classes sur tout le territoire.

### ...qui annoncent le pire pour l'avenir

Le gouvernement et le ministère abusent de la fausse et récurrente équation : **moins d'élèves = moins de postes. Ce fameux « bon sens » n'est pas acceptable au regard de la réalité.** Combien de classes sans enseignant-e depuis la rentrée ? Combien de congés maladie non remplacés faute de personnel ? Combien de départs en formation annulés faute de remplaçant-e ? La chute démographique doit permettre de retrouver un nombre de personnels suffisant pour encadrer la scolarité de tou-ttes les élèves, de diminuer véritablement les effectifs par classe et ainsi améliorer la prise en charge de chacun-e.

Au lieu d'améliorer le service public d'Éducation qui suit le chemin mortifère de l'hôpital public, le ministère coupe à la hache dans toutes les académies à l'exception d'Aix-Marseille, Nice, la Guyane et Mayotte (où la situation est déjà catastrophique). **On assiste alors à la multiplication des mobilisations contre les fermetures de classe,** notamment dans les académies les plus touchées (Lille, Nancy-Metz, Dijon, Paris...) avec le soutien très important des parents d'élèves et des collectivités qui refusent le démantèlement de l'École publique.

Les directions académiques disent répondre à la priorité Borne visant à augmenter les effectifs de remplacement, pour diminuer les journées d'absences non remplacées et surtout éviter à l'administration d'être systématiquement condamnée par des parents se retournant contre elle. Cependant, si cette politique est louable, elle ne peut s'accompagner que d'une **création massive de postes**

afin d'éviter d'augmenter mécaniquement les effectifs par classe dans les écoles subissant les fermetures. Elle s'accompagne également d'une refonte totale, nationale et inacceptable du remplacement avec la fusion de tous les remplacements (ZIL, BD, REP+...)¹ et une extension de leurs zones géographiques d'intervention. **On précarise ainsi les personnels et les missions qu'ils assurent.**

Les DASEN répondent aussi à la demande Borne d'étendre les PAS² en ouvrant 500 postes supplémentaires alors que le budget n'en prévoyait que 100... Dangereuse pioche pour des dispositifs dénoncés par la CGT Éduc'action au détriment des écoles.



**Ces cartes scolaires agressives annoncent une rentrée tendue.** Elles s'inscrivent dans une politique globale et à moyen terme qui veut « bénéficier » de la chute démographique pour rogner sur les postes, comme le demande l'Inspection générale. Face à des DASEN estimant avoir trop de postes (titulaires et stagiaires), la tentation sera forte l'an prochain de réduire drastiquement les postes aux concours et ensuite, d'ajuster avec des non-titulaires. À nous de changer cette grille de lecture et de nous battre contre.

JÉRÔME SINOT

(1). Zone d'intervention localisée, Brigade départementale, Réseau d'éducation prioritaire  
(2). Pôles d'appui à la scolarité



En quelques années, l'Intelligence Artificielle (IA) a fait irruption dans notre vie et au travail, au travers, essentiellement, des « agents conversationnels » (de type ChatGPT...). Elle est devenue très présente dans le débat public, mais les transformations concrètes qu'entraîne cette révolution sont encore difficile à saisir. Dans l'Éducation nationale, les personnels sont de plus en plus confrontés à cette innovation, au travers de l'usage des élèves ou du leur. Le ministère, lui, vante l'IA et avance à marche forcée sur sa mise en œuvre institutionnelle. Il s'agit désormais d'analyser syndicalement les changements produits par l'introduction de l'IA dans notre travail.

*Dossier coordonné par Remy Reynaud et Christine Pau.*

## La révolution IA

**S**i, comme d'autres innovations majeures, l'IA n'a pas en soi une portée destructive et peut même être un facteur d'amélioration des conditions de travail par la prise en charge des tâches pénibles, l'une des motivations de ses concepteurs est de remplacer la main-d'œuvre à des fins productivistes, et de nombreuses professions commencent déjà à en ressentir les effets. **L'Éducation nationale pourra-t-elle échapper à la règle ?**

Cette problématique va plus loin : **le sentiment, notamment chez les enseignant·es, de déqualification et de perte de sens du métier, est un risque majeur de l'irruption de l'IA dans nos pratiques.** Outre qu'elle interroge le caractère personnel du rendu des élèves et la relation de confiance pédagogique, elle pose aussi des questions fondamentales sur la manière de concevoir les activités pédagogiques, les séquences, les progressions. De ce point de vue, l'IA peut, à certaines conditions, être un outil pédagogique.

C'est bien le cœur du problème : comment construire un outil pertinent dans les pratiques éducatives sans scier la branche sur laquelle nous sommes assis·es ? À

ce titre, la question semble prise à l'envers. En voulant jouer la vitesse dans l'introduction institutionnelle de l'IA, le ministère travaille à une charte très réductrice qui se place essentiellement sur un plan technique en laissant de côté les questions de fond.

**Or, une innovation de cette ampleur devient une question politique qui nécessite de prendre le temps du débat avec la communauté éducative.**

Cette question doit partir des besoins des personnels pour proposer une entrée sécurisée et rassurante, et sans être imposée. Elle passe nécessairement par une formation initiale et continue ambitieuse, ne serait-ce que parce qu'une grande partie de ces personnels ne sont sensibilisés ni aux intérêts ni aux risques de cet outil.

**Enfin, nous devons vivre avec l'Intelligence Artificielle et les élèves devront apprendre à avoir une posture réflexive vis-à-vis de cette nouveauté.** Il faut donc du temps, des moyens et des personnels formés pour accomplir cette tâche au sein de l'École et éviter l'exacerbation des stéréotypes et des inégalités que l'IA peut introduire par des biais.

REMY REYNAUD

## L'IA oui mais...

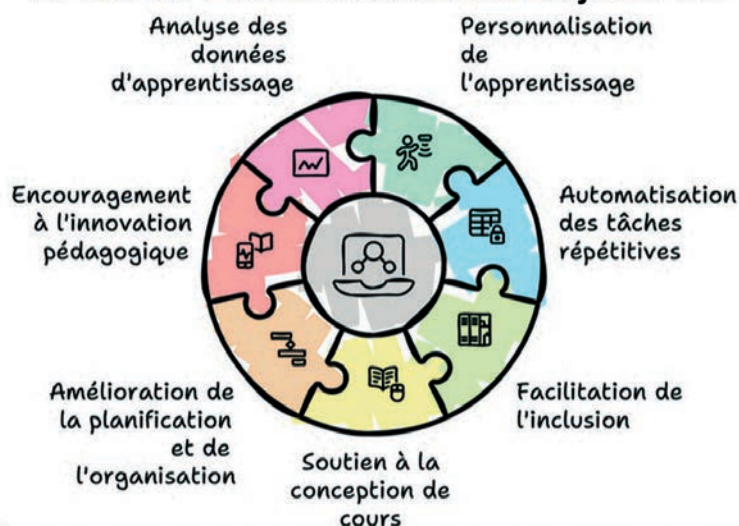
Depuis quelques mois, les salles des personnels bruissent d'échanges entre enseignant·es sur les logiciels d'IA utilisables dans la conception des cours et la correction de copies. Ces « tuyaux » qui se partagent de manière informelle ont l'avantage de placer les discussions sur le terrain pédagogique et obligent à se poser des questions concrètes et existentielles sur le sens de nos métiers. Certains logiciels sont utilisés dans des INSPE, où les jeunes collègues ont au moins l'avantage d'être formé·es et informé·es, à la différence de ceux et celles qui, déjà en poste, ne peuvent compter que sur les collègues les plus éclairé·es dans ce domaine ou leurs tribulations sur internet.

### ... attention à l'isolement

La correction de copies par l'IA étonne par la qualité des corrigés et bien sûr par sa rapidité. On pourrait imaginer que les copies d'examen soient corrigées par ce procédé, ce qui rendrait la correction vraiment égalitaire pour tous et toutes. Le débat mérite sans doute d'être posé, au-delà de l'aspect économique qui intéressera en premier plan l'Institution. Les enseignant·es ne préféreraient-ils-elles pas être en classe plutôt que mobilisé·es à un travail d'abattage de copies lors des sessions d'examen ? La question vaudrait sans doute d'être posée. Mais ce qui serait valable pour des copies d'examen l'est-il dans le processus formatif, où la correction nécessite, pour aider à progresser, d'être accompagnée d'une relation humaine dans l'évaluation des difficultés ?

En termes de pratiques pédagogiques, l'IA peut également permettre de différencier et de diversifier les activités proposées aux élèves. Le tout sans entrer dans une logique d'individualisation trop forte qui produirait de l'isolement, là où nous prôtons une pédagogie de la coopération. La recherche de

### Le rôle de l'IA dans l'éducation aujourd'hui



ressources pédagogiques pourra être utile lorsqu'elle sera plus efficace et permettra sans doute de concentrer nos réflexions sur l'organisation du cours, les problématiques et la démarche pédagogique.

L'IA simplifie la conception de jeux sérieux, activités interactives, escape games ou autres... **Toutefois, il ne faut pas résumer l'innovation pédagogique à des questions techniques** et veiller à une articulation entre ces outils et toutes les autres formes de travail pédagogique. L'apprentissage peut être ludique, mais tout apprentissage n'a pas à être ludique de même que la vie n'est pas un grand jeu dans le palais de Willy Wonka<sup>1</sup> !

**Finalement, si l'IA permet d'aider l'enseignant·e dans ses pratiques pédagogiques, ce cadre nécessite d'être articulé à des temps d'échanges en présentiel. L'inquiétude est ici que l'IA produise une homogénéisation des pratiques et ne règle pas, au contraire, l'isolement des personnels.**

CHRISTINE PAU ET REMY REYNAUD

(1). Willy Wonka, est un personnage de fiction du roman Charlie et la Chocolaterie (publié en 1964) de Roald Dahl

## Vers un cadre d'usage de l'IA en éducation

À l'initiative du ministère, et sous le pilotage de la Direction du Numérique Éducatif, de la DGESCO et de l'Inspection Générale, les organisations syndicales représentant les différentes catégories de personnels (enseignant·es, administratif·ves et de direction) et autres expert·es dans le secteur sont consulté·es pour la mise en place d'un cadre d'usage de l'IA en éducation. Il engloberait « à la fois les usages administratifs et les usages pédagogiques ». L'objectif est la rédaction d'une charte, applicable dès la rentrée 2025 dans tous les établissements et services.

### Pour un outil collectif non capitaliste

Ce texte est censé venir combler un manque, les personnels étant un peu seuls face à cet outil multiforme et qui prend de plus en plus de place dans notre quotidien professionnel. Le rythme des consultations, très serré, en dit beaucoup



sur la volonté du ministère d'une mise en place rapide. L'IA a certes un développement extrêmement exponentiel, mais **la façon dont elle révolutionne les usages mérite un temps de réflexion pour en appréhender toutes les facettes**. De quoi parle-t-on ? De l'outil utilisé, ou de l'objet d'apprentissage ?

**S'agissant de l'objet d'apprentissage**, le texte précise qu'un·e enseignant·e ne pourra pas exiger l'utilisation de l'IA pour des devoirs maison. Dans le cadre de la classe, « un usage raisonné des services d'IA » serait autorisé à partir de la 5<sup>ème</sup>, pour respecter les recommandations scientifiques. Une réflexion est engagée pour l'inscription de l'enseignement de l'usage des outils IA dans les programmes. En attendant, il s'agit de permettre aux élèves de mieux comprendre ces outils, et de développer leur esprit critique sur les résultats proposés.

**S'agissant de l'outil**, il est impératif que le changement majeur dans l'organisation du travail soit pris en compte et évalué régulièrement : nous demandons à ce que la Formation Spécialisée SSCT, soit consultée. Des services administratifs de plusieurs académies expérimentent déjà de nouvelles pratiques, nous en demandons le bilan. Et, bien sûr, **il est hors de question de transiger avec la liberté pédagogique : l'utilisation des outils IA ne devra pas être imposée par l'établissement ou l'inspection**. Quel que soit l'usage que nous en aurons, l'urgence est la formation. Ces nouvelles pratiques exigent de pouvoir travailler en équipe et non via une formation en ligne. Un autre point saillant est la protection des données des élèves et des personnels. Notre ministère, ou l'État, doit nous fournir une IA souveraine répondant à cette obligation.

**Telle qu'elle est déployée aujourd'hui, l'IA s'inscrit dans la continuité du mode de production capitaliste, alors qu'on devrait s'interroger sur une autre façon de travailler, et d'enseigner. Avec, toujours, la nécessité de conserver l'humain au cœur de nos métiers.**

SANDRA GAUDILLÈRE

## Les élèves face à l'IA

Nos élèves utilisent de plus en plus massivement les intelligences artificielles comme ChatGPT. Difficile alors de demander des productions écrites personnelles à la maison et les tentatives de triche en devoir avec des objets connectés (smartphone, montre connectée, etc.) augmentent fortement.

### L'impréparation de l'Éducation nationale

Si ces outils ne sont pas mauvais en soi, ils posent de nombreuses questions.

Les élèves, notamment lorsqu'ils-elles sont en difficulté face à un exercice, utilisent les IA comme palliatif aux apprentissages. Plutôt qu'un outil d'accompagnement aux apprentissages parmi d'autres, les élèves se contentent souvent de les interroger et réécrire leurs

résultats sans esprit critique ni analyse personnelle. C'est particulièrement vrai pour le Grand oral. **Les élèves sont poussés vers ces outils par la logique d'évaluation permanente et le manque de dispositifs d'accompagnement.**

L'Éducation nationale ne propose encore ni enseignement ni sensibilisation pour les élèves : une nécessité pour fournir du recul sur l'utilisation de ces outils (contrôle des données par des multinationales/limites de ces IA, etc.). Rien n'est non plus proposé aux enseignant-es pour identifier l'usage de l'IA ou empêcher son usage sur certains temps de cours.

**Enfin, si ces outils peuvent nous faciliter certaines tâches, les IA peuvent aussi renforcer le mouvement de « taylorisme éducatif » avec la transformation des professeur-es en exécutant-es plutôt que concepteur-trices de leurs cours.**

LÉON CAQUANT

## Quelles revendications construire ?

Notre syndicat est face à un défi de taille : construire des revendications sur le champ de l'IA dont nous découvrons en temps réel et à marche plus ou moins forcée tous les possibles. Évidemment dans notre champ, **la nécessité d'un grand plan de formation des personnels** sur des sujets fondamentaux comme les questions éthiques, la protection de données, le biais des IA (discriminations, inégalités...) s'impose.

### Une foule de questions

Il va falloir aussi réfléchir à la protection des personnels face à de possibles récriminations : quid d'un parent dont la correction de la copie de son enfant avec l'IA aboutira à une note différente de celle de l'enseignant-e ? L'IA est-elle un facteur qui dénature nos métiers ou une aide pour éliminer les tâches répétitives, pénibles comme le vivent en premier lieu les personnels de catégorie C ? L'IA doit-elle alors être pensée comme un outil qui permettra de hausser le niveau de qualification ?



Bien évidemment, à terme, si le travail moins pénible est aboli, comment penser que le capital ne se saisira pas de cette opportunité pour détruire des emplois ? N'est-ce pas le moment d'imposer, plus que jamais, la nécessité de la réduction du temps de travail quand notre employeur s'emploiera sans doute à l'inverse ?

L'avenir est sans doute fait de l'enchevêtrement de toutes ces hypothèses et d'autres, sans oublier le coût écologique. **À nous désormais de réfléchir et de construire un corpus revendicatif au service des salarié-es.**

CHRISTINE PAU

## L'amiante : « Une affaire d'État »

La CGT Éduc'action s'investit pleinement au sein de la formation santé et sécurité et conditions de travail ministérielle pour qu'un véritable plan amiante accompagné des moyens ad hoc soit mis en œuvre pour faire disparaître ce danger.

### On ne joue pas avec la santé

Dans ce cadre avec SUD Éducation, la FSU, la CFDT Éducation, le SNALC et le SE-UNSA nous avons pris l'initiative d'organiser une conférence de presse pour dénoncer l'insuffisance du plan présenté par le ministère.

### ■ Ainsi les thèmes suivants ont été abordés :

- **le risque amiante** : consensus scientifique deuxième cause du cancer des poumons ;
- **l'amiante dans les bâtiments scolaires, services administratifs et équipements sportifs** : état des lieux et enjeux en matière de santé publique et responsabilité de l'État ;
- **le plan d'action bâti scolaire** insuffisant, pas de bilan exhaustif, peu de moyens financiers. Il faut sortir du déni et être transparent sur cette question ;



- **les actions sur le terrain** : obtenir la communication des documents techniques amiante (DTA), reconnaître le droit de retrait lié à l'alerte danger grave et imminent à l'amiante ;

- **le suivi médical** défaillant dans l'Éducation nationale : plus de médecins du travail, perte de la trace des expositions (réduit à un auto-questionnaire).

### ■ Nos organisations revendiquent :

- **l'application de la réglementation** : Repérage avant travaux (RAT) intégré au DUERP et DTA à jour avec diagnostics de qualité. Ces éléments doivent être communiqués aux services déconcentrés comme aux destinataires de droit dont les instances consultatives avant le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Constitution d'une base de données consultable par toutes et tous ;

- **la révision des normes en matière d'amiante** : utilisation de nouvelles techniques de mesures de la présence d'amiante et l'abaissement des seuils ;

- **des moyens pour mettre en œuvre les actions correctives et désamianter** l'ensemble des bâtiments scolaires et des installations sportives ;

- **la fin du déni et la prise en compte de l'amiante comme un risque professionnel** et un véritable problème de santé publique. Ce sujet doit être mis à l'ordre du jour dans toutes les instances dédiées à la santé et la sécurité ;

- **un plan de financement de désamiantage** de tous les matériaux et produits contenant de l'amiante ;

- **le suivi et la sécurité des agent-es** et des usager-ères : mise en sécurité des élèves, étudiant-es, personnels dans des locaux provisoires de qualité, à l'écart des travaux, suivi médical, information, fiches d'exposition pour tous les personnels concernés, formation des agent-es de maintenance et d'entretien.

ELENA BLOND

## « Cold case »

Notre camarade demandait, en 2022, le retrait, dans un rapport d'inspection de 2019, d'une mention spé cieuse : « **Pour conclure des situations de classe ont été portées à ma connaissance, où [l'enseignant] a manqué à son obligation de neutralité laïque [...]. En tant que référent académique Valeurs de la République, je l'informe que si de nouveaux incidents venaient à se produire je serais dans l'obligation d'engager une procédure d'atteinte à la laïcité** ».

### Mauvais film... pour le rectorat

Affaire classée pour le rectorat de Bordeaux... la demande serait, entre autres, tardive, et les faits établis ne contreviendraient pas, comme le soutient le professeur, à l'article L. 137-2 du CGFP [cf. *infra*].



Tout d'abord le tribunal administratif de Bordeaux (11 mars 2025, n° 2204916) a rappelé les dispositions de l'article 13 du décret du 15 juin 2011 relatif au dossier individuel des agent-es public-ques : « *L'agent adresse toute demande de rectification, de retrait ou d'ajout d'un document à l'autorité administrative (...), soit lors de la consultation, soit ultérieurement.* (...) ». En conséquence, le tribunal a jugé, même 3 ans après, le recours encore recevable.

Ensuite, **le tribunal a examiné le fond** : les « faits » et leur qualification juridique. Au regard de la jurisprudence en matière de dossier administratif, le tribunal s'est interrogé sur la portée d'une décision du conseil d'État (21 octobre 2009, n°312628) transposable au cas particulier. **Les juges ont considéré que cette sévère mise en garde était un avertissement soit une sanction administrative.** Cela implique un formalisme, entre autres, une convocation en étant accompagné et la consultation de son dossier administrative. Préventivement, l'enseignant l'avait fait et il n'y avait rien.

Enfin, **le tribunal se penche sur les « faits »** qui, selon le rectorat, relèveraient de : « *manquements [...] portés à la connaissance de l'inspecteur d'académie par des parents d'élèves à la suite de de la diffusion, par M. A, d'une vidéo au caractère politique marqué, sans contextualisation ou lien quelconque avec la séance étudiée et sans visée pédagogique* ». On peut apprécier l'attention de l'encadrement aux dénonciations !

Mais quel était l'objet du « délit » ? Il est difficile de se faire une appréciation objective lorsque l'administration se contente de renvoyer à un simple lien sur un site en ligne...

Pour le tribunal, les faits n'étant pas établis, il est « *enjoint à la rectrice [...] de retirer du rapport d'inspection [...] le paragraphe [...] et ce dans un délai d'un mois* ».

PHILIPPE PÉCHOUX

## ■ Débiaiser l'IA pour plus d'égalité

Jusque dans les années 80 où ces métiers sont alors perçus comme rentables et prestigieux, **des figures majeures des métiers du numérique étaient des femmes** : Ada Lovelace qui mit au point le premier programme informatique au 19<sup>ème</sup> siècle, Grâce Hooper qui permit de parler aux machines dans un langage proche du nôtre et Karen Spärk Jones dont le travail établit la base des moteurs de recherche tels que nous les connaissons maintenant.

### Féminiser la Tech

Si le milieu de l'informatique en général, et de l'IA en particulier, est particulièrement masculin, comment l'IA aurait-elle pu échapper au patriarcat ? Mathilde Saliou, qui est intervenue aux Journées Intersyndicales Femmes en 2024 sur le thème « **Nouvelles technologies et intelligence artificielle : nouvelles mais toujours sexistes !** » a expliqué le concept de « garbage in, garbage out » ; si on entre des données inégalitaires, la machine ressort des inégalités. Or 20 % des employé-es occupant des fonctions techniques, 12 % des chercheur-euses en IA dans le monde et 6 % des développeur-euses de logiciels professionnels sont des femmes (données 2024). Cette absence de femmes constitue un facteur essentiel des stéréotypes de genre que l'IA va reproduire, voire amplifier.

Car si l'IA n'est pas sexiste en tant que telle, elle est une excellente élève,

fabriquée, entraînée, abondée par des humains qui reflètent la société dans ce qu'elle a de discriminante. Une étude de l'UNESCO intitulée « **Préjugés contre les femmes et les filles dans les grands modèles de langage** » en mars 2024 révèle que les grands modèles de langage (IA générative) associent les femmes aux mots « maison », « famille » et « enfant » quand pour les hommes ce sont les mots « entreprise », « cadre », « salaire » et « carrière » qui sont associés. Les choses évoluent, prioritairement pour les scripts faciles : un-e professeur-e des écoles ne sera plus systématiquement une femme. Mais quand il s'agit de scripts plus complexes, le « débiaisage » est plus difficile. Ariane Bernard, experte du numérique, cite l'exemple de la construction d'un conte de fées pour une petite fille, qui mentionne majoritairement des fées, des princesses... Et pourquoi pas Merlin l'Enchanteur, qui sort plus facilement pour un petit garçon ?

Pour l'experte, il faut agir à plusieurs niveaux, et une des solutions est qu'il y ait plus de femmes dans les métiers de l'IA et du numérique. En novembre 2021 les états membres de l'UNESCO ont adopté la Recommandation sur l'éthique de l'IA, qui appelle à des actions spécifiques pour **garantir l'égalité des genres dans la conception des outils d'IA**. Il s'agit aussi de travailler à la présence des filles dans les filières scientifiques : en 5 ans le nombre de doctorantes dans la Tech en France a baissé de 6 %, alors qu'il a augmenté de 19 % en Europe. Il est peut-être temps de faire évoluer les politiques publiques !

SANDRA GAUDILLÈRE





## Baisse de l'indemnisation des arrêts maladie

Le gouvernement a décidé, dans la loi de finances 2025, de réduire l'indemnisation des congés maladie ordinaire (CMO) des fonctionnaires de 100 % à 90 % du salaire de base pour les trois premiers mois d'arrêt. Cette mesure, effective depuis le 1<sup>er</sup> mars 2025, suscite une vive opposition, notamment au sein des personnels de l'Éducation nationale, déjà confrontés à des conditions de travail éprouvantes.

### ■ Une baisse d'indemnisation qui fragilise les agent-es malades

Jusqu'à présent, un-e enseignant-e ou un-e agent-e en arrêt maladie ordinaire percevait l'intégralité de son traitement pendant trois mois, avant de passer à 50 % pour les neuf mois suivants. Désormais, pour chaque jour d'arrêt, 10 % du salaire ne sera plus pris en charge, ce qui représente une perte significative de revenus.

### Inacceptable et dangereux

Un-e agent-e de catégorie C perdra environ 200 € par mois en arrêt maladie, et un-e agent-e de catégorie A pourrait voir son salaire amputé de 300 € mensuels. **Cette réduction frappe donc en premier lieu les bas salaires**, alors même que l'inflation et le gel des rémunérations les ont déjà mis en difficulté.

### ■ Des conséquences sociales et sanitaires préoccupantes

Il s'agit d'une mesure injuste et dangereuse, qui risque d'avoir des répercussions négatives sur la santé et le bien-être des agent-es de l'Éducation nationale. Les personnels éducatifs sont exposés à de nombreux risques sanitaires : virus saisonniers, épuisement professionnel, troubles musculo-squelettiques... **Avec une indemnisation réduite, elles et ils pourraient hésiter à se mettre en arrêt, par crainte de perdre une partie de leur salaire.** Une situation qui risque d'aggraver des maladies non traitées et d'affaiblir encore davantage des personnels déjà en souffrance. Dans un



environnement scolaire où la promiscuité est forte, cela pourrait favoriser la propagation des maladies et entraîner une multiplication des arrêts maladie à moyen terme.

### ■ Une mesure qui stigmatise les personnels

Ce gouvernement a une approche punitive, qui laisse entendre que les fonctionnaires abusent des arrêts maladie. Or, les données officielles montrent que l'absentéisme des enseignant-es est surtout lié aux conditions de travail difficiles et non à des arrêts abusifs.

### ■ Un choix budgétaire qui se fait au détriment du service public

Le gouvernement veut réaliser des économies en réduisant l'indemnisation, il espère économiser 900 millions d'euros par an. Mais cette logique comptable pourrait se retourner contre l'État en aggravant les conditions de travail. **Plutôt que de rogner sur leurs droits, il est urgent de renforcer la protection sociale des fonctionnaires et d'améliorer les conditions de travail pour éviter les arrêts maladie en amont.**

PATRICK DÉSIRÉ

## En Belgique, parents, personnels et syndicats en lutte

**E**n novembre 2024 puis en janvier 2025, la Belgique a connu plusieurs journées de grève massive dans le secteur de l'Éducation notamment dans les régions de Wallonie et de Bruxelles.

Parmi les motifs de ces actions, les réformes du statut des personnels enseignants et la réforme des qualifications.

**Les futur-es enseignant-es belges verront la disparition du statut au profit d'un CDI qu'ils et elles signeront en début de carrière.** Quant aux formations pros, le décret supprime la possibilité donnée aux élèves belges de suivre des années de formation supplémentaire après l'obtention de leur diplôme professionnel. Pour cela, **il leur faudra intégrer la formation professionnelle pour adultes, gérée par le privé.** Selon nos camarades belges, cela aura pour conséquences la fermeture de certaines filières.

Face à cette inquiétude le gouvernement de Wallonie-Bruxelles a déjà répondu que les enseignant-es compléteront leurs services en intervenant dans d'autres

établissements que celui dans lequel il et elles sont affecté-es. Une logique que nous ne connaissons que trop bien malheureusement depuis les réformes Blanquer.

### Contre la casse du statut et des filières professionnelles

Les mobilisations sont massivement suivies par les organisations syndicales, les personnels mais aussi par les parents et d'après les sondages une majorité de la population apporte son soutien au mouvement. Son ampleur n'a pas été vue dans l'Éducation en Belgique depuis les années 90 : **plus de 30 000 personnes ont pris part à la manifestation organisée dans les rues de Bruxelles.**

Nous apportons notre plein soutien à nos camarades belges en espérant que leur prochaine date de mobilisation interprofessionnelle le 31 mars apportera une victoire à leur mouvement.

BASILE ACKERMANN

## La retraite à 60 ans...

**L**a réforme Macron-Borne des retraites reste une mesure injuste, basée sur l'empilement de mensonges et imposée contre l'avis de la population et de la quasi-totalité des salarié-es. Les partenaires sociaux et la majorité des économistes ont démontré le fait qu'elle ne résoudra pas la situation. Même la Cour des comptes contredit les propos « approximatifs » et anxiogènes de Bayrou.

### ... c'est la voie de la raison

Comme pour « l'effort de guerre », **E. Macron aime jouer sur les peurs et la « raison » pour imposer des choix politiques qui visent les plus précaires en protégeant le Capital.** Sous prétexte d'économie de guerre, le patronat et le gouvernement veulent nous

faire travailler toujours plus et envisagent de nouvelles régressions dans les services publics et notamment dans les établissements scolaires.

La diversion du « conclave » a été confirmée par le reniement des engagements du Premier ministre qui a affirmé que les « concertations » ne pourraient pas revenir sur les 64 ans. La réforme qui s'applique depuis 2025 frappe tout le monde (y compris les métiers les plus pénibles), en ciblant les femmes et les précaires, en poussant à partir avec des décotes importantes pour celles-ces entré-es tardivement dans l'emploi.

**Pour la CGT Educ'action, l'urgence reste l'abrogation immédiate de la réforme Macron et le retour à la retraite à 60 ans ou 37.5 années de cotisations.**

JÉRÔME SINOT ET PHILIPPE DAURIAC

## Droits des Mineur·es Non Accompagné·es

Depuis plus d'un an le Collectif des Jeunes du Parc de Belleville milite pour les droits des Mineur·es Non Accompagné·es (MNA). Les jeunes se sont informé·es sur leurs droits à la scolarisation. **Ils·elles ont organisé de multiples rassemblements** et ont revendiqué une simplification de l'inscription au CASNAV<sup>1</sup>, et l'ouverture de créneaux pour les rendez-vous. C'est ainsi que peu à peu une partie d'entre eux·elles a réussi à intégrer une formation.

### Il faut les défendre

À Paris, tous les établissements de la voie professionnelle - et certains collèges - accueillent des MNA. La plupart du temps en toute discrétion : seule l'assistante sociale, parfois le·la CPE ou le·la prof principal·e est au courant de leur situation. Souvent en UPE2A<sup>2</sup> mais aussi en CAP ou en Bac Pro, ces jeunes préparent un diplôme et effectuent des stages en

J'AI REÇU UNE LETTRE  
DE LA PRÉFECTURE...  
J'AI PLUS DE LYCÉE !  
J'AI PLUS DE LOGEMENT !

LE COMBLE ÇA SERAIT QU'ILS  
TE PRENNENT EN STAGE CHEZ EUX  
POUR ENVOYER DES COURRIERS !



entreprise. Le droit à la scolarisation s'accompagne d'un droit à l'hébergement pour tou·tes les mineur·es reconnu·es ou en cours de reconnaissance. Ce droit n'est pas respecté, et comme le rappelle la Défenseure des droits dans sa synthèse parue en 2022, **« Progressivement, s'installe l'idée que ces mineurs devraient être considérés comme des migrants, et donc traités comme tels, et non comme des enfants que le droit impose de considérer avec une particulière attention »**. Et c'est de haute lutte que des hébergements ont pu être obtenus par l'action du Collectif, des habitant·es et des militant·es du 20<sup>ème</sup> arrondissement notamment.

Dans ce contexte la préfecture d'Île-de-France a mis fin brutalement au financement du "dispositif lycéen". 47 jeunes scolarisé·es se sont retrouvé·es poussé·es hors de leur logement en février dernier, obligé·es de se rendre en régions, la préfecture faisant fi des démarches effectuées par les associations comme Urgence Jeune, les empêchant de poursuivre leur formation, les éloignant de leurs lycées d'affectation. **Le préfet relaie les positions du ministre de l'Intérieur sur les questions migratoires.** Est-ce pour s'attirer les faveurs des électeur·trices du RN ? Contre cette attaque au droit des élèves à recevoir un enseignement dans des conditions les plus dignes possibles, les équipes de plus de vingt établissements se sont mobilisées le 6 février. Cette mobilisation a mis en lumière le travail qu'effectuent ces équipes dévouées par des collectes et des dons, silencieusement, en toute discrétion.

Alors que nous écrivons ces lignes, la Gaîté Lyrique vient d'être évacuée avec violence et c'est à nouveau des centaines de jeunes scolarisé·es ou en attente de scolarisation qui se retrouvent à la rue. Il est impératif d'étendre la mobilisation et d'interroger les consciences. **Devrons-nous nous habituer à voir nos élèves dormir dans des tentes ou sous les ponts ?**

THOMAS BENSIMON - SDEN 75

(1). Centres Académiques pour la Scolarisation des élèves Allophones Nouvellement Arrivés  
(2). Unité Pédagogique pour élèves allophones arrivants



## Benoit CORNET CPE- SDEN 75

### ■ Quel est ton parcours professionnel ?

**M**a carrière a commencé dans l'éducation populaire. J'ai enchaîné les petits boulots dans l'animation. Lors de ma fin de scolarité au **Lycée Autogéré de Paris (LAP)** j'ai passé le BAFA avec les CEMEA (centre d'entraînement aux méthodes d'éducation actives). L'approche éducation nouvelle de ce mouvement m'a plu.

En 1989, j'ai rejoint l'association comme objecteur, puis l'association nationale m'a proposé un contrat d'alternance pour passer le DEFA (Diplôme État relatif aux Fonctions d'Animation). En tant que chargé de mission Nouvelle Technologie et Communication, j'y suis resté une dizaine d'année pour animer le réseau militant et mettre en place des formations.

En 2000 sur proposition d'anciens enseignants du LAP j'ai intégré en tant que CPE et avec le dernier statut de MA l'académie de PARIS pour **participer au développement d'une nouvelle structure pour les élèves décrocheur·ses, le Pôle Innovant Lycéen**. En parallèle j'ai validé une Licence en Science de l'éducation avec l'université Paris Nanterre.

23 années passionnantes de développement de projets coopératifs avec des jeunes ados en rupture scolaire.

### ■ Quel est ton parcours militant ?

Ma première carte à la CGT, c'est en tant que salarié aux CEMEA dans les années 90. Le mouvement associatif complémentaire de l'école publique y subissait déjà le

désengagement massif de l'Etat. Besoin de défendre la position des salarié·es dans un contexte de restriction budgétaire tendu. **C'est tout naturellement que j'ai repris ma carte à la CGT en arrivant à l'Education nationale**. Je suis devenu représentant à la CCP en 2019 puis membre du bureau du SDEN 75 pour développer l'activité sur les non-titulaires.

### ■ Quel est ton rôle au niveau de l'UNSEN ?

Au sein du secteur vie syndicale, **je m'occupe de la gestion et du développement des outils informatiques**. Notamment la mise en place de la plateforme Syndifab. (Cloud, hébergement de site, liste de diffusion, mail, visio). Je gère aussi le suivi des adhésions en ligne. Avec l'équipe du secteur, je participe à l'organisation et au bon déroulement matériel des instances nationales (CEx, CNU et Congres)

### ■ Comment analyses-tu l'impact que peut avoir l'IA au niveau syndical ?

Cela fait un moment que les algorithmes se sont intégrés dans notre activité syndicale (Site internet, moteur de recherche, réseaux sociaux.). **Avec l'IA générative une nouvelle étape est franchie**. Mon souci est de réduire l'exposition de nos données quotidiennes, dont les IA sont friandes et notre dépendance aux outils proposés par les GAFAM dans la mesure du possible. La mise en place de la plateforme Syndifab le permet grâce aux logiciels libres et à des serveurs autonomes localisés en France.

PROPOS RECUEILLIS PAR NADINE CASTELLANI LABRANCHE



## Le livre secret de ratologie<sup>1</sup> capitaliste

Il est surprenant d'entendre Bernard Arnaud se plaindre des taxations, des impôts ; doit-il se syndiquer ? Pour défendre ses intérêts, proposons-lui la lecture de la Curée de Zola mais est-il passionné de littérature ?

### Un capitalisme débridé

Se plaindre mais gagner plus, telle est la question. Hamlet se le demandait mais avec plus de panache et, pour la postérité théâtrale.



On ne naît pas capitaliste, on le devient. Hélas l'argent, la propriété, le désir infini de gagner plus sont devenus des joies de vivre... Mais pour qui ?

Faut-il se révolter pour imaginer un monde désirable sans que les travers de l'humain surgissent : stigmatiser, cibler le peuple migrant, le peuple LGBT+, les personnes âgées vivant de leur retraite (Oh ! Quelle horreur trop d'euros versés pour un peuple vieillissant !), une jeunesse potentiellement à surveiller et punir s'il le faut ?

Professionnel·les de l'Éducation, du Social, de la Santé : cessez donc de vous plaindre ! Nous n'avons pas d'argent ; les caisses sont vides, la dette est abyssale,

alors pour l'augmentation des salaires et des pensions vous repasserez.

Les prestations sociales, les cotisations sont un poids économique. Vive la papytalisation ou capitalisation (que sais-je ?) Et voilà le travail à mener dans les prochaines années : travailler le dimanche, la nuit en trois huit, assumer les métiers pénibles, accepter les fermetures d'entreprises et le recul de l'âge de la retraite, accepter un minimum pour vivre. Voilà un beau programme ! Vous êtes trop sensibles ! Nous qui assumons la création d'entreprises et qui aimons le profit, nous sommes les chevaliers sans peur et sans reproche de l'économie. Il faut se faire à l'idée que les pesticides, les aliments transformés, le glyphosate, sont les épouvantails pour l'écologiste nostalgique des années d'un autre siècle. Vive l'agriculture intensive et tant pis pour la malbouffe !

Donnons le pouvoir à l'homme fort providentiel, viril, et tant pis si la femme est toujours exploitée : c'est ainsi que le bonheur passe par Elon Musk et bien d'autres oligarques.

Voilà notre programme, nous sommes les Maîtres de l'Horloge du Capital.

**Hélas, pour nous capitalistes, la CGT est toujours là ! Cette Gaule irréductible sera toujours à nous combattre : prenons garde, elle ne lâche rien !**

LAURENT ANTONELLI RETRAITÉ 34

(1). science du ratage

**Oui la CGT est toujours là : pour contrer ces médias qui, au service du capital, manipulent les consciences. Toujours là pour proposer d'autres choix : lutter contre les exonérations fiscales, rétablir l'ISF, appliquer l'égalité salariale, abroger la réforme des retraites, défendre une sécurité sociale financée par les cotisations sociales. Toujours là pour rassembler et agir comme le 8 mars et le 20 mars avec les retraité·es.**



## I comme...Intelligence Artificielle

**S**i son développement est exponentiel depuis 3 ou 4 ans, les travaux sur l'intelligence artificielle (IA) procédant de l'ambition de doter la machine de la capacité d'agir comme si elle était douée d'intelligence humaine remontent **au début des années 50** quand deux étudiants de Harvard ont créé le premier ordinateur à réseau de neurones. Puis c'est Alan Turing qui publie le « Turing test » servant encore aujourd'hui à évaluer les IA sur leur faculté à imiter la conversation humaine. **Ce n'est qu'en 1956 que le terme « intelligence artificielle » est utilisé pour la première fois**

### Pour une prise en charge publique et démocratique

lors d'une conférence organisée par John McCarthy considéré comme pionnier dans ce domaine. **En 1968** c'est Hal, le système informatique du vaisseau spatial de « 2001 Odyssée de l'espace » qui interpelle les spectateur·trices, avec sa réplique « j'ai peur » au moment d'être déconnecté.

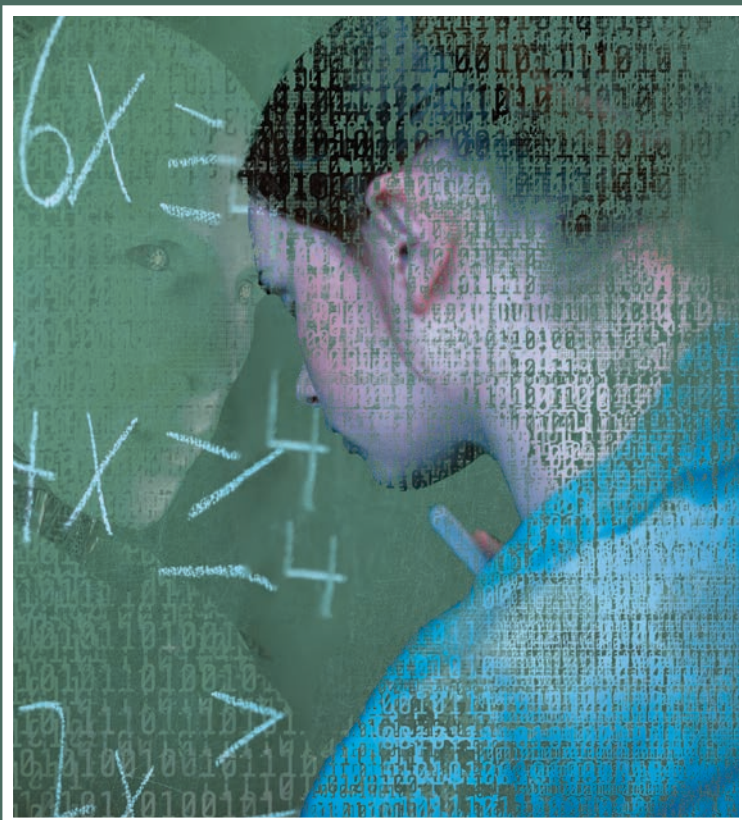
Un robot pourrait-il avoir des sentiments ? **En 1997** Deep Blue, la machine d'IBM, triomphe de Gary Kasparov, champion du monde d'échecs. La machine a vaincu l'Homme pour la première fois !

Aujourd'hui nous en sommes à l'ère des chatbot, agents conversationnels, des IA génératives, permettant de créer du contenu et autres montres connectées, assistants vocaux, GPS, ... **Le plan Villani présenté en 2018 a tracé les grandes lignes d'une stratégie nationale en matière d'IA**, il a mis l'accent sur la recherche et le développement, ainsi que sur l'éthique évoquée dès les années 70 et qui reste plus que jamais d'actualité. Le danger de manipulation de l'information, et la désinformation à grande échelle sont devenus des préoccupations centrales. Les « deepfakes » par exemple sont de plus en plus utilisés pour manipuler l'opinion publique. Aujourd'hui nous sommes dans la 3<sup>ème</sup> phase d'une stratégie nationale pour l'intelligence artificielle qui s'articule autour de quatre priorités : **renforcer les infrastructures, former et attirer les talents de l'IA, accélérer les usages de l'IA, se donner les moyens de bâtir l'IA de confiance.**

**Nous avons besoin de politiques et de cadres réglementaires pour garantir que cette technologie profite à l'humanité toute entière.** Le sommet pour l'action sur l'IA qui s'est tenu en février à Paris a déroulé le tapis rouge aux géants de la Tech. Si l'IA est développée sans régulation et reste aux mains de ces géants et des intérêts du patronat, ce seront notre planète, nos systèmes démocratiques, nos métiers, nos qualifications et nos emplois qui seront en danger.

Pour construire une intelligence artificielle qui soit durable et qui respecte les droits des travailleur·ses, la France doit porter une stratégie qui aille en ce sens. **Pour la CGT, l'intelligence artificielle est un outil au service des êtres humains qui peut permettre le progrès si le contrôle des données, des algorithmes, des conditions de leur production et de fixation de leur prix n'est pas laissé aux mains du marché, et en particulier celles des grandes entreprises du numérique.**

SANDRA GAUDILLÈRE



En quelques années, l'Intelligence Artificielle (IA) a fait irruption dans notre vie et au travail, au travers, essentiellement, des « agents conversationnels » (de type ChatGPT...). Elle est devenue très présente dans le débat public, mais les transformations concrètes qu'entraîne cette révolution sont encore difficile à saisir. Dans l'Éducation nationale, les personnels sont de plus en plus confrontés à cette innovation, au travers de l'usage des élèves ou du leur. Le ministère, lui, vante l'IA et avance à marche forcée sur sa mise en œuvre institutionnelle. Il s'agit désormais d'analyser syndicalement les changements produits par l'introduction de l'IA dans notre travail.